



CIRCULAIRE N° 14/2013 ACTION SOCIALE

GROUPE DE TRAVAIL « RESTAURATION » DU 28 NOVEMBRE 2013

Ce groupe de travail s'est réuni sous la présidence de M. Gazave, sous-directeur des politiques sociales. Deuxième groupe de travail en 2013 sur ce thème, l'ordre du jour est consacré à l'enquête sur le fonctionnement des associations de gestion lancée le 18 février 2013 et sur ses pistes d'amélioration.

Concernant la rationalisation de la restauration collective mentionnée dans la lettre des ministres du 29 octobre 2013 (la mutualisation des fonctions support), FO FINANCES a souhaité qu'il n'y ait aucune discussion à ce stade dans la mesure où cette disposition sera débattue au CTM du 6 décembre prochain, il en est de même pour le CNAS du 5 décembre.

Le fonctionnement de la restauration collective c'est :

- 9,45 millions de repas servis en 2012,
- 932 structures de restauration,
- 76,7 % des agents disposant d'une solution de restauration collective.

Les structures de restauration collective c'est :

- 306 restaurants financiers,
- 528 restaurants conventionnés,
- 74 Restaurants Inter Administratifs.

Une enquête a été lancée le 18 février 2013 par le bureau DRH3C afin de faire un bilan sur le fonctionnement des restaurants financiers. Celle-ci concerne 270 restaurants des MEF. Au 18 novembre, 250 questionnaires ont été renvoyés et analysés. Ce travail a été demandé aux délégués départementaux avec l'appui des Présidents de CDAS.

Les coins repas : En cas d'absence de restauration collective à proximité, des coins repas sont aménagés. Une réglementation interne est fixée et agréée par le délégué départemental. Dorénavant, les CDAS prennent en charge les équipements sur le budget d'initiative local.

FO FINANCES est opposé au financement par le BIL des coins repas à compter de 2014.

Le subventionnement du prix du repas des retraités MEF n'est pas encore appliqué dans tous les départements en 2012 en raison de certains statuts qui bloquent le processus.

FO FINANCES condamne cette différence de traitement dans la tarification.

Sur le nombre de contrats d'entretien du matériel : 160 restaurants (64%) possèdent des contrats en grande partie pris en charge par les directions.

FO FINANCES déplore ce faible pourcentage et demande une plus grande vigilance des DRFIP.

Seules 49,6 % de restaurants possèdent un règlement intérieur.

Sur la formation CIEL comptabilité : Des sessions de formation sont proposées à l'IGPDE. En 2012, 46 stagiaires ont participé à ce stage, 35 en 2013.

Sur la maintenance annuelle CIEL comptabilité : La maintenance annuelle est financée par les crédits de l'action sociale hors BIL.

Des enquêtes de satisfaction pourraient être menées par les CDAS financées par le BIL à budget constant.

FO FINANCES condamne cette nouvelle prise en charge sur le BIL, qui ampute d'autant les projets locaux.

Point sur la situation dans les Yvelines

Lors du GT « restauration » du 16 février 2012, M. Gazave conscient des difficultés de l'Association des Restaurants des Services Financiers des Yvelines avait préconisé certains dispositifs :

- L'établissement d'une convention d'objectifs et de moyens,
- Le toilettage des statuts pour une meilleure expertise,
- La mise en place d'un conseil de surveillance,
- L'association des partenaires sociaux,
- Une enquête qualité.

Vingt deux mois après, seul un groupe de travail sur le toilettage des statuts s'est tenu en 2013 !

FO FINANCES constate que la moitié des restaurants du département ne possède pas de commission de surveillance.

Actuellement, l'ARSFY se compose de deux personnes, démissionnaires mais toujours en poste, les correspondants ont démissionné également. La situation est grave, pour preuve les comptes 2012 n'ont pas été présentés. Il devient urgent de clarifier l'articulation entre le Président de l'association et le délégué.

A Versailles, suite aux nombreux problèmes rencontrés par l'ARSFY, l'exploitation a été concédée à R2C en juin 2013. **FO FINANCES** dénonce le manque total de transparence sur ce dossier.

Pour FO FINANCES cela n'a que trop duré !

La représentante de la DGFIP intervient pour dire qu'elle a pris pleinement la mesure des problèmes. Elle annonce qu'une circulaire est en cours de réécriture. Celle-ci définira l'organisation et le fonctionnement des associations, l'organisation du conseil de surveillance, le régime fiscal, les subventions, les contrats avec les prestataires...etc. Elle disposera d'annexes sur les statuts, sur l'Hygiène, la sécurité et les conditions de travail, les décharges de services, (qui sont aujourd'hui de 5 jours par mois à l'ensemble des membres des associations) ...etc. Elle pourrait être présentée au début de l'année 2014.

FO FINANCES se satisfait de l'existence de cette note et de sa réécriture qui pour nous est indispensable et reste une aide précieuse aux agents qui œuvrent dans ces associations... en espérant qu'il ne faudra pas attendre 22 mois de plus pour sa publication !

Point sur la situation à Nice

Depuis cet été, les agents de Nice et Cagnes bénéficient d'un service de restauration unifiée. Une personne de catégorie B est mise à disposition à plein temps, un bilan sera effectué en fin d'année.

Pour FO FINANCES l'enquête a eu le mérite de mettre en lumière plusieurs problématiques et notamment la difficulté de mettre en place des conventions d'objectifs et de moyens dans les associations, base d'une bonne organisation. Espérons que les pistes d'amélioration découlant de ce bilan se concrétiseront par la mise en place systématique d'une gouvernance pour chaque association.

[Toute l'équipe de la Fédération des Finances FO vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.](#)